



LA NATION

LA GUADELOUPE EN MOUVEMENT

HEBDOMADAIRE: Troisième année • N°31 • 23 JUN 2007

«QUE VIVE MAINTENANT LIBREMENT NOTRE NATION APRÈS DES SIÈCLES D'ÉTOUFFEMENT»

**VIVE L'ÉQUIPE DE FOOT DE LA
GUADELOUPE**

DES DÉPUTÉS POUR QUOI FAIRE ?

**ASSOCIÉS À L'EUROPE ET NON
INTÉGRÉS**

**A PARTIR DE CE NUMÉRO LA NATION
DEVIENT HEBDOMADAIRE**

SOMMAIRE

EDITORIAL : SI ON PARLAIT DE L'EUROPE.

L'ÉVÉNEMENT : UNE ASSEMBLÉE NATIONALE CROUPION .

ENJEUX : CE QUI CHANGE EN JUILLET 2007.

INTERNATIONAL : LE SOMMET CARICOM ETATS-UNIS ; MORT DE LA FEMME DE RAOUL CASTRO .

CULTURE ET VALEURS : OUSMANE SEMBENE ET JACQUES ROUMAN.

VIE QUOTIDIENNE : COMMENT ÉVITER LA SAISIE DE SON LOGEMENT .

FAITES CONNAÎTRE AUTOUR DE VOUS LA NATION

EDITORIAL

SI ON PARLAIT DE L' EUROPE

Nicolas Sarkozy, le chef de la diplomatie française selon la constitution et la pratique, conduisait la délégation française au sommet européen de Bruxelles des 20 et 23 juin. Ce sommet ambitionne de relancer une Europe qui s'est installée dans l'immobilisme depuis l'échec de l'adoption du traité constitutionnel. Avant de s'y rendre, il a reçu les chefs des grands partis y compris **LEPEN** et des personnalités qualifiées pour entendre leur point de vue et dire ce qu'il pense dire et faire. Bien entendu, comme il est de coutume, les guadeloupéens n'ont pas été conviés, leur point de vue étant depuis longtemps pour les autorités françaises secondaire. Nous dénonçons ce comportement d'autant plus inadmissible que la nation guadeloupéenne qui selon le droit international existe quelque soit le mode de gouvernement que les guadeloupéens ont choisi mérite plus d'égard. Tout d'abord parce que la géopolitique lui impose une action qui lui soit propre et qui n'est pas identique à celle de la France. Ensuite, parce que selon un mot célèbre, elle a des intérêts et pas d'amis qu'elle doit en permanence défendre. Enfin, parce que la place qu'occupe la Guadeloupe dans l'union européenne selon le traité constitutionnel n'est pas satisfaisante. En effet, sous l'impulsion des français la Guadeloupe, intégrée dans l'union européenne, se trouve dans l'obligation malgré ses caractéristiques d'appliquer les règles européennes notamment la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux qui de toute évidence entravent fortement son développement et l'épanouissement de sa population. Beaucoup de nos compatriotes semblent accepter cette situation parce que des irresponsables leur ont fait croire qu'en contrepartie l'Europe nous versait des sommes fabuleuses. En réalité, l'opacité entretenue par la France sur son mode de financement de l'Europe nous empêche de constater que nous versons une forte contribution et que nous sommes des contributeurs nets à la différence des régions insulaires espagnole ou portugaise qui sont des bénéficiaires nets. Ce mode d'insertion doit changer. **Nous militons pour que la Guadeloupe ait un statut identique à celui de certains territoires insulaires de la France qui ont avec sagesse préféré un statut d'association. Il faut donc modifier dans ce sens le traité constitutionnel.**

ELUTHER JEAN PAUL

L'ÉVÉNEMENT

UNE ASSEMBLÉE NATIONALE CROUPION

Après avoir participé au choix du Président de la république, les Guadeloupéens ont choisi leurs députés. Ainsi a pris fin le processus de renouvellement des dirigeants français qui a duré près d'une année. Les conservateurs libéraux qui soutiennent **SARKOSY** ont obtenu la majorité à l'assemblée nationale. Ils ont les moyens de faire appliquer la politique qu'ils ont proposé au peuple pendant l'élection. En Guadeloupe par contre, les socialistes conservateurs ont obtenu plus de députés que les libéraux tandis qu'en nombre de voix les deux camps qui ont participé au vote sont grosso modo égaux. A cet égard, il est regrettable que les « souverainetistes » n'aient pas participé au vote se méfiant il est vrai d'un scrutin qui favorise la proximité et donc toutes les formes de démagogie. Ce mode de scrutin ne nous paraît pas assez démocratique : c'est pour quoi nous militons pour qu'il soit remplacé par une proportionnelle départementale seul scrutin véritablement démocratique. Cependant, le fait dominant dans notre pays est encore une fois l'importance de l'abstention et du vote blanc ou nul : près de 70% des électeurs inscrits n'ont pas participé au vote et beaucoup de citoyens ne sont pas inscrits sur les listes électorales .Il en résulte que la légitimité des députés guadeloupéens élus est très modeste ce qui aura une influence sur leur capacité à agir. A ceci, il convient d'ajouter que la prééminence du Président de la république dans la conduite des affaires va marginaliser considérablement le Parlement qui risque de devenir ou de rester une chambre d'enregistrement. A cet égard, le nouveau président de la république n'a pas caché ses intentions : il compte gouverner et administrer directement sans trop utiliser les institutions du système parlementaire. Avec le quinquennat, la France devient un régime quasi impérial dont le dirigeant suprême est choisi par les électeurs démocratiquement. Malgré la prééminence du président de la république, le régime politique n'est cependant pas devenu présidentiel. Il manque pour cela les contre pouvoirs qui limitent le poids de l'exécutif. Dans un régime présidentiel,

exécutif et législatif ont chacun leurs attributions. En cas de désaccord, la négociation doit s'engager entre l'exécutif et le législatif pour trouver une solution acceptable par les parties. Le Parlement en France a rarement exercé ce rôle. La majorité parlementaire soutient le président de la république et se fait appeler majorité présidentielle.

Dans un tel contexte, les députés guadeloupéens qui sont peu nombreux et qui ne se considèrent pas comme l'expression d'une quelconque souveraineté nationale feront comme à l'accoutumée de la figuration se contentant d'intervenir exclusivement quand il s'agira de débattre sur le budget de l'outre mer ou pour régler des problèmes individuels et quelques problèmes collectifs de faible importance. De toute évidence, le caractère unitaire de la France que personne n'a envie de modifier est un obstacle à une intervention des députés guadeloupéens qui se considèrent comme les représentants d'une communauté nationale que les autorités françaises souhaitent étouffer. La convention pour une Guadeloupe nouvelle dénonce bien entendu cet état de fait. Surtout, elle pense que pour administrer et gouverner la Guadeloupe autrement, il nous faudra choisir d'autres méthodes que nous maîtriserons. Tout d'abord, nous ferons tout pour faire disparaître l'opacité dans laquelle les autorités françaises administrent notre pays. Nous serons d'autant plus attentifs que la présidentialisation du régime risque de l'accroître sensiblement. A côté des instances gouvernementales officielles, il existe déjà des femmes et des hommes de l'ombre qui dans le secret de leur cabinet prennent des décisions qui engagent notre pays. Nous ferons tout pour les débusquer et les contraindre au débat démocratique dans la transparence. Ensuite nous croyons indispensable en utilisant les dispositions nouvelles de l'article 73 de la constitution, de créer les conditions pour que l'initiative et le contenu de la décision soit pris en charge par le département et la région chacun dans leur domaine en attendant la création d'un parlement local et d'un exécutif responsable devant lui. Enfin, nous allons multiplier toutes les procédures de prise de décision directe par notre peuple. La représentation politique n'est pas toujours une bonne chose car elle devient l'affaire de professionnels qui ont tendance à se couper du peuple. En clair et pour résumer, quand on est une minorité, pour se faire entendre et optimiser ses choix il convient en toutes circonstances de se transformer en groupe de pression.

J. RADEGONDE

ENJEUX

Ce qui va changer au 1er juillet 2007

Salaires, sécurité sociale, Smic, cotisations, pensions de réversion : Au 1er juillet 2007 certaines revalorisations et mesures nouvelles doivent entrer en application dans le domaine de la protection sociale. Revue de détails de ces changements à venir.

Smic

Le taux de revalorisation du smic au 1er juillet prochain c'est pas encore connu. Sous réserve d'un coup de pouce, la revalorisation ne pourra être inférieure à la somme de deux indices établi en mai:

- l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages urbains dont le chef de famille est ouvrier ou employé ;
- et la moitié du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Le minimum garanti, qui sert à calculer diverses prestations sociales, est indexé sur les prix à la consommation. Ces montants seront fixés par décret après avis de la Commission nationale de la négociation collective.

Cotisations

• **Réduction générale de cotisations patronales de sécurité sociale.** Dans les entreprises employant de 1 à 19 salariés, la réduction générale de cotisations patronales de sécurité sociale dite « réduction Fillon » s'élèvera à 28,1 % au niveau du smic pour les rémunérations versées à compter du 1er juillet 2007. Le taux de la réduction demeure fixé à 26 % au niveau du smic dans les entreprises d'au moins 20 salariés.

• **Cotisation « AGS ».** Le conseil d'administration de l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés (AGS) devrait se réunir d'ici à la fin juin pour décider de modifier ou non le taux de la cotisation patronale, fixée à 0,15 % depuis le 1er janvier 2007 dans la limite de quatre fois le plafond de la sécurité sociale.

- **Déclaration dématérialisée.** Les entreprises redevables de 800 000 e par an et plus de cotisations sur les rémunérations versées à compter du 1er juillet devront effectuer leurs déclarations sociales par voie électronique.

Maladie

- **Mesures de redressement pour l'assurance maladie.** Suite à l'avis émis par le Comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie, le 29 mai, sur le « dépassement sérieux » de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) pour 2007, un plan d'économies devrait être présenté par les caisses nationales d'ici au 1er juillet 2007. Le plan d'économies de l'assurance maladie portera sur environ 1,5 milliard d'euros confirme le directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), Frédéric van Roekeghem, tout en relativisant le montant. Interrogé sur la répartition des économies à réaliser, **Frédéric Van Roekeghem** a déclaré que l'objectif était de parvenir à "une répartition équitable des efforts de tous". Il a précisé que les assurés financeraient le plan à hauteur de 20%, l'industrie de santé "à peu près autant", les médecins sont sollicités de leur côté", notamment au travers d'une évolution des tarifs des actes de radiologie. Côté assurés, deux mesures principales sont proposées : une amélioration du rendement du forfait d'un euro par acte médical et un renforcement du parcours de soin. Concrètement, ces deux mesures devraient se traduire par un relèvement de un à quatre euros du plafond quotidien de non remboursement sans modification du plafond annuel de 50 euros et par une baisse du taux de remboursement de 60% à 50% pour les patients sans médecin traitant.

- **Revalorisation de la consultation des généralistes.** Celle-ci sera portée au 1er juillet de 21 e à 22 e en application de l'avenant n° 23 à la convention médicale agréé par arrêté du 2 mai 2007.

- **Dossier médical personnel.** Le dossier médical personnel, qui devait entrer en vigueur au 1er juillet 2007, verra finalement le jour en 2008 (v. Bref social n° 14877 du 25 mai 2007).

- **Revalorisation du plafond CMUC.** La revalorisation au 1er juillet des plafonds de ressources pour ouvrir droit la couverture maladie universelle complémentaire sera fixée par décret à paraître.

Famille

- **Prestations familiales.** Les plafonds de ressources pour l'attribution des prestations familiales seront revalorisés pour la période du 1er juillet au 30 juin 2008. Les montants sont d'ores et déjà connus (v. Bref social n° 1478 du 28 mai 2007). Les montants des prestations familiales resteront inchangés.

- **Aides au logement.** Révisés en principe au 1er juillet de chaque année, les barèmes d'aides au logement (aide personnalisée au logement, allocation de logement sociale et allocation de logement familiale) seront désormais revalorisés automatiquement au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 relative au droit opposable au logement).

Retraite

Pour les pensions de réversion qui prendront effet à compter du 1er juillet 2007, l'âge minimum d'ouverture du droit sera ramené de 52 à 51 ans.

A JEREMY

INTERNATIONAL

Vilma Espin Guillois, femme de Raul Castro, est morte

Épouse de Raul Castro et figure emblématique de la révolution cubaine, **Vilma Espin Guillois** est morte lundi 18 juin, à La Havane, à 77 ans. Dans un communiqué lu à la télévision, les autorités cubaines ont annoncé le décès de cette « héroïne de la clandestinité et combattante remarquable de l'Armée rebelle, infatigable combattante pour l'émancipation de la femme et la défense des droits des enfants », à la suite d'une longue

maladie. Une des premières Cubaines à obtenir un diplôme d'ingénieur chimiste. Une journée de deuil national a été décrétée en l'honneur de l'épouse de Raul Castro, qui exerce la direction du régime cubain depuis le grave accident de santé de son frère Fidel en juillet 2006. Conformément à la volonté de Vilma Espin, son corps a été incinéré et ses cendres seront déposées dans le mausolée érigé dans la Sierra Maestra, le berceau de la révolution castriste. Vilma Espin est née le 7 avril 1930 dans une famille aisée de Santiago de Cuba, dans l'est de l'île. Son père était un des cadres supérieurs de la maison Bacardi, la principale distillerie de rhum avant la révolution. Sa mère, d'origine française, était apparentée au socialiste Paul Lafargue, auteur du Droit à la paresse, qui avait épousé Laura Marx, la fille de Karl. Vilma participe aux manifestations d'étudiants après le putsch de Batista en 1952 avant de partir aux États-Unis où elle poursuit ses études au Massachusetts Institute of Technology (MIT). Elle fait connaissance de Raul Castro à Mexico, où il est exilé avec son frère Fidel. À son retour à Santiago de Cuba, Vilma rejoint la direction du Mouvement 26 juillet qui prépare, sous les ordres de Frank Pais, un soulèvement pour appuyer les révolutionnaires arrivés à bord du Granma. En juin 1958, elle gagne la Sierra Maestra et s'intègre à l'Armée rebelle. Vilma et Raul se marient à La Havane l'année suivante, peu après la fuite de Batista et la victoire des barbudos. Fidel Castro lui confie la tâche d'intégrer les femmes à la révolution. En 1960, elle crée la Fédération des femmes cubaines (FMC), qu'elle présidera jusqu'à sa mort. Puissante organisation au service de la révolution, qui regroupe plus de 4 millions de femmes, la FMC lutte aussi pour l'égalité des sexes. Elle crée des garderies et se bat contre le machisme, l'analphabétisme et la malnutrition des enfants. En 1992, Vilma Espin dénonce publiquement la répression et les discriminations qui ont longtemps visé les homosexuels. Ce combat a été repris par sa fille Mariela, un des quatre enfants qu'elle a eus avec Raul. Membre du comité central du Parti communiste depuis sa création en 1965, puis du bureau politique, **Vilma Espin** a également siégé au Conseil d'Etat, qui exerce le pouvoir exécutif, et à l'Assemblée nationale depuis 1976. Fidel Castro lui a souvent confié la tâche de « première dame » lors de voyages à l'étranger et de conférences internationales. V

Vilma Espin était l'unique survivante des trois grandes figures féminines de la révolution cubaine. Longtemps confidente de Fidel Castro, **Celia Sanchez Manduley** est morte d'un cancer en janvier 1980. Ancienne guérillera, puis directrice de la Maison des Amériques, **Haydée Santamaria** s'est suicidée en juillet 1980.

WASHINGTON : CONFÉRENCE SUR LA CARAÏBE

Les pays membres de la Caricom et de l'Organisation des États américains (OEA), de concert avec la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (BID) et le gouvernement américain, ont ouvert, le mardi 19 juin, à Washington, la Conférence sur la Caraïbe. La cérémonie d'ouverture a eu lieu au siège de la Banque mondiale en présence d'un nombre imposant d'invités et de délégués que l'Auditorium Preston a été incapable de contenir. Du mardi 19 au jeudi 21 juin, des experts en économie, des représentants du secteur privé de la région caribéenne et des représentants de la diaspora ont pris part à différentes activités visant à réfléchir sur une nouvelle vision de développement pour la région.

La matinée du 19 juin a été consacrée à des discussions autour du thème « Développement dans la communauté de la Caraïbe au 21^e siècle : croissance économique et équité sociale ». Les débats ont été menés par **M. Edwin Carrington**, Secrétaire général de la Caricom. Le panel a réuni, entre autres, des dirigeants au plus haut niveau des institutions organisatrices de cette conférence : le président en exercice de la Caricom, le Premier ministre de Saint-Vincent et Grenadines, **M. Ralph E. Gonsalves**, le président de la BID, **Luis Alberto Moreno**, le directeur au Management de la Banque mondiale, **M. Graeme Wheeler**. Le secrétaire américain au Commerce, **Carlos Gutierrez** et le Premier ministre de la Barbade, **Arthur Owen**, ont été les principaux conférenciers. Le président de la BID, Luis Alberto

Moreno, a présenté les trois priorités actuelles qui dominant, de son avis, la région caribéenne : l'énergie, la compétitivité et la création d'opportunités pour la majorité. De son côté, le secrétaire américain au commerce a réaffirmé la volonté des États-Unis à accompagner le développement de la Caraïbe. Selon M. **Carlos Gutierrez**, les États Unis sont prêts à soutenir les initiatives visant la création d'emplois et la création d'infrastructures dans la région. Il estime que le renforcement du marché unique de la Caraïbe est indispensable dans la perspective de l'intégration de la région dans l'économie mondiale. La première journée de la conférence a été complétée par des sessions portant sur plusieurs thèmes dont : la problématique de la croissance économique et du développement dans la région caribéenne, au regard du système global actuel et futur ; la compétitivité internationale des pays de la Caraïbe ; Énergie pour la compétitivité. Parallèlement, un forum se tient sur la diaspora au quartier général de l'OEA. Les participants ont réfléchi notamment sur des perspectives pour la diaspora caribéenne, les défis et opportunités pour la diaspora caribéenne aux États-Unis, le renforcement de la capacité économique et financière de la diaspora caribéenne aux États-Unis.

Ce sommet a pris fin par une déclaration conjointe rendue publique à l'issue d'une séance de travail qui réunissait au Département d'Etat le Président George W. Bush, la secrétaire d'Etat **Condoleezza Rice**, les chefs d'Etat et de gouvernement des 14 pays caribéens et le Secrétaire général de la CARICOM, **Edwin Carrington**, les deux parties se sont déclarées "encouragées par les progrès substantiels accomplis en Haïti sous le gouvernement du président **Préval** avec le soutien de partenaires internationaux". "Nous reconnaissons qu'Haïti continuera à avoir besoin d'un soutien régional et international substantiel (...) et nous nous engageons à coopérer avec le gouvernement haïtien", indique le texte. D'autre part, les dirigeants des États-Unis et de la CARICOM, ont annoncé, sans faire état de décisions concrètes, le renforcement de la coopération régionale en matière de sécurité, de commerce et d'immigration. Dans ce sens, ils soulignent leur "engagement sans équivoque à assurer la sécurité et la prospérité de la région". Plus loin, ils ajoutent "nous reconnaissons les

dimensions multiples des menaces contre la sécurité et des défis auxquels nos pays font face et nous nous engageons à continuer à coopérer dans le combat contre le terrorisme, le trafic d'êtres humains, de drogue et d'armes et contre la criminalité transnationale". Washington et ses partenaires de la Caraïbe ont également confirmé le renforcement de leurs "accords commerciaux existants" et exprimé leur intention d'entreprendre des efforts en vue de l'harmonisation des procédures douanières. Le communiqué conjoint souligne la nécessité de la consolidation des normes, des valeurs et des institutions démocratiques dans la région, du renforcement de l'administration de la justice et du respect des droits individuels. Les signataires reconnaissent enfin la "nécessité de travailler plus étroitement sur les questions relevant de l'immigration et de la sécurité, dans le respect des lois nationales et des capacités des gouvernements tout en restant sensibles aux conséquences des mouvements de personnes".

Le Miami Herald rapporte jeudi que l'administration américaine a promis de déployer de grands efforts afin de faciliter l'intégration des pays de la Caraïbe dans l'économie globale. En revanche, elle a exprimé ses préoccupations face aux difficultés entravant le libre commerce et aux relations de plus en plus étroites que ces partenaires entretiennent avec le Vénézuéla et Cuba, deux ennemis acharnés de Washington.

De son côté, le Représentant démocrate (Député) de New York, **Charles Rangel**, président de la puissante commission des Voies et Moyens de la Chambre des représentants, s'est engagé fermement auprès des leaders de la région en faveur du renouvellement et de la modernisation de l'Initiative pour le bassin caraïbe (CBI). Ce programme économique préférentiel mis en place en 1982 par le Président américain d'alors, Ronald Reagan, est arrivé à expiration depuis 2005.

P.NOIRTE

**FAITES NOUS PARVENIR VOTRE MAIL POUR RECEVOIR
GRATUITEMENT LE JOURNAL**

VALEURS ET CULTURE

OUSMANE Sembène, pionnier du cinéma africain est mort

Doyen des cinéastes africains, **Sembène Ousmane** aimait à se surnommer «*l'aîné des Anciens*». Né un 1er janvier, en 1923, au Sénégal, en Casamance, ce grand patriarche était un pilier, une figure tutélaire. C'est lui qui réalisa, en 1966, le premier long métrage produit et réalisé en Afrique noire : *La Noire de...*, l'histoire d'une jeune Sénégalaise immigrée en France et réduite en esclavage par ses patrons blancs. Coup d'essai, coup de maître pour ce cinéaste alors âgé de 43 ans. Car, avant de choisir le 7ème art, **Sembène Ousmane** avait été maçon, docker, militant syndicaliste engagé, et écrivain. C'est pour faire passer ses idées au plus grand nombre qu'il se tourne vers le cinéma. Après avoir consulté André Bazin et Georges Sadoul, deux références de la critique, il part étudier le 7ème art à Moscou. Tous ses films portent un combat et un engagement. Ancien tirailleur sénégalais, Sembène Ousmane évoquait les pages les plus sombres de son continent. Jusqu'à son dernier film, *Moolaadé*, dénonciation de l'excision des petites filles dans l'Afrique actuelle. Cri de colère et film militant qui remporta le prix Un Certain Regard au festival de Cannes il y a trois ans.

IL Y A CENT ANS NAISSAIT JACQUES ROUMAIN

Jacques Roumain est né le 4 juin 1907 à Port-au-Prince (Haïti). Scolarisé à Saint Louis de Gonzague, il achève ses études en Suisse pour voyager ensuite en Allemagne, en France, en Angleterre et en Espagne où il amorce des études d'agronomie. À l'âge de vingt ans, il rentre en Haïti. Il contribue alors très activement à la naissance de la *Revue Indigène* où il publie poèmes, nouvelles et traductions. Très impliqué politiquement, il est emprisonné une première fois en 1929. Très rapidement aussi, il publie successivement *La proie et l'ombre*, *La*

montagne ensorcelée et *Les fantômes*. Se retirant des fonctions qu'il occupe au sein du Gouvernement, il est à tout juste de fonder le Parti Communiste Haïtien dont il est par ailleurs le Secrétaire Général. *Analyse schématique 32-34*, un essai politique et social, lui vaut alors trois années de prison à la suite desquelles il repart pour l'Europe, fragilisé. Après un an passé en Belgique, il s'installe à Paris, entreprenant des études d'ethnologie à la Sorbonne et des études de paléontologie sous la direction de Paul Rivet, au Musée de l'Homme. Parallèlement, il collabore à différentes revues telles que *Regards, Commune, Les Volontaires*. Il publie également « Les griefs de l'homme noir » au sein d'un texte collectif intitulé *L'homme de couleur*. Membre de la Société des Américanistes de Paris et alors que la guerre éclate, il gagne les États-Unis dès 1939. Inscrit à l'université Columbia à New York, il poursuit ses études scientifiques ainsi que ses activités littéraires dans le cadre de revues importantes. Il voyage beaucoup et séjourne presque un an aux côtés du poète **Nicolás Guillén** à La Havane. L'élection du **Président Lescot**, en 1941, lui permet alors de regagner Haïti. Dès son retour, il fonde le Bureau d'Ethnologie de la République d'Haïti dont il est également Directeur. Ses recherches aboutissent à la publication en 1942 de ses études respectivement intitulées *Autour de la campagne anti-superstitieuse* et *Contribution à l'étude de l'ethno-botanique précolombienne des Grandes Antilles* puis, en 1943, de son livre intitulé *Le sacrifice du tambour Assoto*. En 1942, le gouvernement haïtien investit Jacques Roumain d'une charge de diplomate à Mexico. Aussi est-ce dans cette ville qu'il met un point final à son roman, *Gouverneurs de la rosée* en juillet 1944, déjà atteint par la maladie qui l'emportera peu après, le 18 août 1944, dans son pays natal.

VIE QUOTIDIENNE

EVITER LA SAISIE DE SON LOGEMENT

La saisie immobilière a pour objet la confiscation et la vente du patrimoine immobilier d'un débiteur, et notamment de sa résidence principale, afin de rembourser son échéancier. Cette procédure a été modernisée par l'ordonnance du 21 avril 2006. Elle a notamment permis de

développer les solutions amiables, en évitant la vente forcée. L'élément déclencheur de la procédure est le **commandement de payer**. Sa signification par un huissier entraîne pour le débiteur l'indisponibilité de l'immeuble saisi, des droits de jouissance et d'administration restreints. Le commandement doit être publié au bureau des hypothèques du lieu de situation de l'immeuble dans un délai de deux mois à compter de sa signification. Puis, dans les deux mois qui suivent la publication au bureau des hypothèques, le créancier assigne le débiteur à comparaître devant le juge de l'exécution à une audience d'orientation. La loi vous permet cependant d'agir dès réception du commandement de saisie. Vous pouvez saisir la commission de surendettement.

L'audience d'orientation permet au juge d'intervenir en amont de la procédure. Ce dernier est chargé de vérifier que les conditions de la saisie sont réunies, et d'éviter autant que possible la vente aux enchères de l'immeuble, en offrant la possibilité d'orienter la procédure vers la vente amiable. Lorsqu'il autorise la vente amiable, le juge s'assure "qu'elle peut être conclue dans des conditions satisfaisantes compte tenu de la situation du bien, des conditions économiques du marché et des diligences éventuelles du débiteur". Il détermine également un prix minimum en deçà duquel l'immeuble ne peut être vendu. Et il fixe, dans un délai de quatre mois, la date de l'audience à laquelle l'affaire sera réexaminée. Hors de cette audience, si la vente est effectivement conclue, le juge constate la vente si les conditions qu'il avait fixées précédemment sont remplies. Si le juge n'autorise pas la vente amiable, il ordonne la vente forcée. Il le fera nécessairement si le débiteur n'est pas présent ou représenté par un avocat à l'audience d'orientation. Le juge fixe la date de l'audience à laquelle il sera procédé à la vente judiciaire. Cette date est fixée dans un délai compris entre deux et quatre mois à compter du prononcé de la décision.

La vente aux enchères est effectuée après une large publicité : affichage au greffe de juge de l'exécution, sur l'immeuble saisi, publication dans un journal d'annonces légales et dans les quotidiens régionaux ou locaux. Le jugement d'adjudication a valeur de titre d'expulsion à l'encontre du saisi.



LA REDACTION

LA GUADELOUPE A L'HONNEUR

La Guadeloupe ne jouera pas la finale de la Gold Cup. Les guadeloupéens ont en effet été battus lors de la demi-finale par le Mexique sur le score de 1-0 après avoir résisté aux assauts mexicains jusqu'à la 70^e minute.

Menés par l'inusable Jocelyn Angloma (41 ans) et par David Sommeil, **"les Gwada Boys"** ont surpris tout le monde. Constitué de joueurs qui ne sont pas tous des professionnels du foot ou pas spécialement connus (Franck Grandel, Alain Vertot, Mickaël Tacalfred, Miguel Comminges, David Fleurival, Cédric Fiston, Jean-Luc Lambourde...), les guadeloupéens avaient créé la sensation en battant le Honduras (54^e au classement Fifa) sur le score de 2-1 dimanche dernier, Angloma marquant le but victorieux.

Un parcours qui a suscité l'étonnement et qui a fait découvrir la Guadeloupe au Honduras et au Mexique, des pays où peu de gens avaient entendu parler de notre pays. Toute la Guadeloupe s'est enflammée pour le parcours des Gwada Boy.

Rien ne s'oppose dorénavant à ce que La GUADELOUPE obtienne son indépendance sportive afin de participer à toutes les grandes compétitions mondiales.

LIRE ET FAITES LIRE

LA NATION

LA NATION

FONDEÉ LE 21 FÉVRIER 2005.

FONDATEUR : CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE.

ADMINISTRATION : 22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE A PITRE.

DIRECTEUR DE LA REDACTION / REDACTEUR EN CHEF : JEAN-PAUL ELUTHER

RÉDACTION : ELUTHER ENA ; J. CUVELIER ; PAUL NOIRTE ; J. RADEGONDE ; A. JEREMY ; FÉLIX VALENTIN.

A PARTIR DE CE NUMERO LA
NATION DEVIENT HEBDOMADAIRE